### Nous sommes là pour vous aider



### **ASSOCIATIONS**



# COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

- 1. un bilan qualitatif de l'action
- 2. un tableau de données chiffrées
- 3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

## 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

#### Identification:

Nom : autremonde	
Numéro SIRET :   4   0   3   1   1   8   4   5   8   0   0   0   5   4	
Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :  W 7 5 1 1 1 7 1 5 5                    Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des	

#### Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

L'année 2021 marque un retour à la normale. Toutes les activités d'accueil ont été maintenues :

- l'accueil de jour est resté ouvert malgré le troisième confinement
- les accueils de rue et les maraudes ont pu avoir lieu aux emplacements et horaires habituels

Un protocole d'accueil et d'hygiène strict a été mis en place pour chaque mission à autremonde.

Les ateliers sociolinguistiques et culturels se sont adaptés au contexte sanitaire dans la première moitié de l'année et la rentrée des ateliers a pu avoir lieu normalement à partir de septembre.

Au total (janvier - octobre 2021), c'est 367 missions: 128 accueils de jours - .158 accueils de rue (camion) et 81 maraudes.

#### Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

De janvier à octobre 2021, 19 900 ont été rencontrées sur les missions d'accueil (Accueil de jour et accueils hors les murs)

180 apprenants se sont inscrits en cours de français au mois de septembre 2021. Entre janvier et juin 2021 des ateliers en distanciel via l'outil numérique ont perduré pour 1/3 des apprenants; seuls les cours en matinée ayant lieu à autremonde 3 fois par semaine ont pu avoir lieu, avec une jauge réduite d'accueil (20 personnes par cours). L'action culturelle (ateliers hebdomadaires principalement et soirées conviviales) ont pu bénéficier à une petite centaine de personnes, malgré une activité réduite dûe à la fermeture des lieux culturels et les périodes de couvre-feu.

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? L'action qui fait l'objet du présent bilan s'est déroulée du 1er janvier au 31 octobre 2021. Elle se poursuit jusqu'au 31/12/2021 et les territoires concernés sont le 10è, 11è, 19è et 20è arrondissements.

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Oui. Notre mission de lien social et d'accès aux droits envers les plus exclus a su faire face aux adaptations liées à un contexte sanitaire difficile.

Nos missions d'accueil sont maintenues et ont été renforcées avec un accueil de rue en soirée supplémentaire. L'action culturelle et linguistique, après des mois d'adaptation et d'inventivité pour maintenir le lien avec les publics a de nouveau atteint son rythme de croisière.

# 2. Tableau de synthèse.

#### Exercice 20.4.1

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directe	es affectées	à l'action		Ressources dire	ctes affectée	s à l'action	
60 - Achat	29300	24109	82	70 - Vente de marchandises,			
				produits finis, prestations de services	117560	16106	14
				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures	16200	11835	73	74- Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	275067	175235	
Autres fournitures	13100	12274	94	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	45600	43550	96	-DDCS Préfecture de Paris	5000		0
Locations	34500	28611	83				
Entretien et réparation	6800	10525	155	Région(s):			
Assurance	4100	4284	104		67760	67760	100
Documentation	200	130	65	Département(s) :			
				-			
62 - Autres services extérieurs	38150	16689	44	Intercommunalité(s) : EPCl <sup>3</sup>			
Rémunérations	15000	4604	21	-			
intermédiaires et	15000	4684	31				
honoraires  Publicité publication	10000	165	2	Communo(s):			
Publicité, publication	6000		2	Commune(s):  -Ville de Paris (dont DASES)	93000	56500	
Déplacements, missions	7150	3021	50		83000	56500	68
Services bancaires, autres		8819	123	Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	4200	0	0	-			
Impôts et taxes sur	4200	0	0	Fonds européens		1	
rémunération							
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	2200	5684	258
64- Charges de personnel	293769	241305	82				
Rémunération des	400040		9770223	**************************************	2222		72.27
personnels	193340	165774	86	Autres établissements publics	22107	25231	114
Charges sociales	85209	66387	78	Aides privées	95000	20060	21
Autres charges de	15220	2111					
personnel	15220	9144	60				
65- Autres charges de	200		0	75 - Autres produits de gestion	20440	15007	41
gestion courante	300	0	0	courante	38448	15897	41
				Dont cotisations, dons manuels ou legs	38448	15897	41
66- Charges financières		0		76 - Produits financiers	744		0
67- Charges				77- Produits exceptionnels			
exceptionnelles		0					
68- Dotation aux amortissements	25500	20830	82	78 – Reports ressources non utilisées d'opérations			
OHAFOES WEST	O AFFECTED	L'A OTION	SON	antérieures	DEC AFFECTS	A L'A OTICH	
Charges fixes de	S AFFECTEES A	LACTION		RESSOURCES PROP	KES AFFECTEES	A LACTION	
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres Total des charges	436819	346483	70	Total des produits	431819	207238	48
Total des charges	430019				431619	20/238	48
OC Francisco		CONT	KIRL	JTIONS VOLONTAIRES <sup>4</sup>			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	0		87 - Contributions volontaires en nature	o	0	
860- Secours en nature				870- Bénévolat			
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations			-				
			- 1	975 Done on nature			
864- Personnel bénévole	436819	346483	79	875- Dons en nature TOTAL	431819	207238	48

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indicuant les autres services et collectivités sollicités.

indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

4

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

### 3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Au 31 octobre, notre budget réalisé est presque équilibré mais il nous reste les charges du dernier trimestre à comptabiliser. A ce stade, la grande inconnue reste la recette de la braderie, qui aura lieu les 11 et 12 décembre prochain.

Concernant les financements privés, nous sommes en dessous du budget; nous sommes en effet dans l'attente de réponses suite aux dossiers envoyés au deuxième trimestre 2021.

Aussi, l'écart entre les charges prévisionnelles et les recettes prévisionnelles de 5000 euros correspond au transfert de charges que nous n'avons pas pu ajouter dans l'une de vos rubriques.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée $^5$ :

Bénévolat, collectes alimentaires et dons de produits d'hygiène et alimentaires

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération su	ıbventi	ionnée	
---	---------	--------	--

Je soussigné(e), (nom et prénom)Thomas LELLOUCH représentant(e) légal(e) de l'association autremonde
certifie exactes les informations du présent compte rendu.
Fait, le <u>17/11/2021</u> à <u>Paris</u>

Signature

association de solidarités 30, rue de la mare 75020 Paris

tel: 01 43 14 96 87 www.autremonde.org

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »